



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 61643

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les légitimes attentes exprimées par les motards en matière de sécurité routière et de fiscalité. Les motards estiment que les usagers de la route sont insuffisamment sensibilisés aux dangers spécifiques liés aux pilotage d'un deux-roues motorisé et appellent de leurs vœux une meilleure prévention au niveau de la formation. Ils dénoncent également l'inadaptation des infrastructures routières à la circulation des motos. Parmi les pièges que rencontrent en effet quotidiennement les motards figurent le rainurage de la chaussée, les raccordements de bitume, les gravillons, les bandes de marquage et principalement les rails de sécurité. Les utilisateurs des deux-roues payent fréquemment le lourd tribut de cette insécurité routière et demandent une implication plus importante des pouvoirs publics dans la mise aux normes du réseau routier secondaire pour enfin faire diminuer le nombre de victime. Dans ce contexte, ils estiment que leur participation aux équipements de sécurité est très onéreuse et qu'ils sont en droit d'attendre une baisse du taux de TVA de 19,6 % à 5,5 % sur l'achat de ces équipements. Il lui demande dès lors de bien vouloir lui indiquer quelles orientations le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Les casques de motocyclistes ne figurent pas sur la liste des biens et services inscrits à l'annexe H de la directive n° 92/77 du 19 octobre 1992, pouvant être soumis par les Etats membres aux taux réduits de la taxe sur la valeur ajoutée. L'application du taux réduit à ces produits serait contraire aux engagements communautaires de la France. Elle ne peut donc pas être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61643

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3043

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4404